BULLETIN D’INSCRIPTION

A retourner à contact-region@cidffcentrevaldeloire.fr
avant le 23 mai 2022

Intitulé de la formation : Prévention et lutte contre les violences au sein des relations amoureuses chez les jeunes

Entreprise :

**Nom :**

**Adresse :**

**Code Postal : Ville :**

**Tél : N° de SIRET : Code APE :**

Responsable formation :

**Nom : Prénom :**

**Fonction :**

**Tél : Courriel :**

Signataire de la convention :

**Nom : Prénom :**

**Fonction :**

**Tél : Courriel :**

Participant·e :

**Nom : Prénom :**

**Fonction :**

**Tél : Courriel :**

**Besoins particuliers (lié au handicap, à l’accessibilité, autre…) :**

Date de la formation :

Cochez la case correspondant à la journée de formation souhaitée :

⃝ **13 juin 2022** ⃝ **20 juin 2022**

Règlement de la formation :

**Le coût de la formation (350 € par participant·e incluant les documents pédagogiques) est payable à la signature de la convention.**

⃝ Entreprise :

⃝ OPCO (nom, adresse) :

**Si nous ne recevons pas d’accord de prise en charge de l’OPCO en amont de la formation, la facture sera établie au nom de l’entreprise.**

⃝ Autre (merci d’indiquer les modalités de paiement) :

⃝ **J’accepte que les informations saisies soient utilisées dans le cadre du traitement de ma demande et à des fins statistiques**

⃝ **Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (détaillées ci-après)**

Les informations vous concernant font l’objet d’un traitement informatique destiné au pôle formation de la FR-CIDFF Centre – Val de Loire et ne sont utilisées qu’aux seules fins de suivi des formations. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à**a.mosor@cidffcentrevaldeloire.fr**, responsable du traitement des informations. Vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle.

Date : Cachet et signature :

Conditions générales de vente

**Toute inscription ne sera prise en compte qu’après réception du présent bulletin validé par la signature de la convention de formation.**

Organisation des formations

Demande d’inscription au minimum 1 mois avant le démarrage de la formation par transmission du bulletin d’inscription à l’adresse contact-region@cidffcentrevaldeloire.fr

Dès l’inscription validée, la FR-CIDFF envoie :

* Un mail de confirmation au/à la stagiaire et au/à la responsable formation
* Une convention établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs/formatrices et les modalités pratiques
* Un mail de convocation 8 ouvrés avant le début de la formation avec une copie au/à la responsable formation

A l’issue de la formation, la FR-CIDFF envoie :

* Une attestation de formation au/à la stagiaire avec une copie au/à la responsable de formation ainsi que le dossier pédagogique de la formation

Conditions d’annulation

**À l’initiative de la FR-CIDFF**

La FR-CIDFF se réserve le droit d’annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant·e·s n’est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d’annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant·e·s.

**À l’initiative de l’employeur ou des stagiaires**

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l’annulation est communiquée à l’organisme de formation 1 mois avant le début de la formation. Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

* 20% des frais de facturation, si l’annulation a lieu moins d’un mois avant le démarrage de la formation.
* 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation.
* 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d’organisation déjà engagés.

Prix et modalité de règlement

Le prix par participant·e est indiqué sur chaque programme de formation.

Le règlement se fait en amont de la formation, au moment de la réception de la convention de formation signée par les deux parties OU à l’issue de la formation à la réception de la facture. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

La FR-CIDFF Centre-Val de Loire est exonérée de TVA en vertu de l’article 261-4 du code général des impôts.

Prise en charge OPCO (Opérateur de Compétence)

En cas de règlement par l’OPCO, le/la cliente s’engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Si l’accord de prise en charge par l’OPCO ne parvient pas avant le 1er jour de formation, les frais de formation seront intégralement facturés au/à la client·e ou à son entreprise.

Certification qualité de l’organisme de formation FR-CIDFF Centre-Val de Loire

****

**La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d’actions suivantes : actions de formation**

La certification atteste à la fois de la qualité de nos actions de formation, de notre démarche d'amélioration continue et des compétences de nos intervenant·e·s. Elle permet la prise en charge des formations par des fonds publics ou mutualisés.

Pour plus d’informations sur notre organisme de formation, consulter notre site internet :

https://centrevaldeloire-fr.cidff.info/in-formations/formations/p-69